



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DU PILOTAGE ET DE LA PROSPECTIVE
BUREAU DU RECRUTEMENT

Affaire suivie par : Nathalie DEVAUX
Tél : 01 53 73 41 35
Mél : nathalie.devaux1@interieur.gouv.fr

Paris, le 02 JUIL. 2020

ARRÊTÉ BR N° 20.00038
portant composition du jury de l'examen professionnel
d'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale
de la préfecture de police, au titre de l'année 2020

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 29 des 5 et 6 avril 2004 modifiée, portant fixation des principes généraux de la composition des jurys des concours, des examens professionnels d'avancement et des épreuves de sélection ou d'aptitude organisés à la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral BR N° 20.00026 du 18 mai 2020 modifiant l'arrêté préfectoral BR N° 20.00017 du 13 février 2020 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de la préfecture de police, au titre de l'année 2020.

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de la préfecture de police, au titre de l'année 2020 ;

Mme Béatrice MOURIEZ

Attachée hors classe d'administration de l'État, cheffe du bureau des relations et des ressources humaines, département des ressources et de la modernisation, direction de la police générale de la préfecture de police ;
Présidente du jury ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

Mme Maéva ACHEMOUKH

Attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du contentieux judiciaire et de l'excès de pouvoir, service des affaires juridiques et du contentieux de la préfecture de police ;

Mme Caroline MICHEL

Attachée principale d'administration de l'État, cheffe de section au 1^{er} bureau - naturalisations, sous-direction de la citoyenneté et des libertés publiques, direction de la police générale de la préfecture de police ;

Mme Smiljana SEKULIC-GÉLÉBART

Attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des taxis et transports publics, sous-direction des déplacements et de l'espace public, direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera assurée par Mme Maéva ACHEMOUKH, sa remplaçante qui présidera alors le jury jusqu'à la délibération finale.

Article 3

Le jury pourra être assisté, en tant que de besoin, de conseillers techniques.

Article 4

Les représentants du personnel (un ou deux) peuvent assister, en cette qualité, aux travaux du jury conformément aux dispositions de l'article 4 de la délibération du Conseil de Paris n° 2004 PP 29 des 5 et 6 avril 2004 modifiée, susvisée. Ils ne peuvent participer au choix du sujet de l'épreuve, à la correction des copies, à l'attribution des notes et aux délibérations du jury.

Article 5

Le secrétariat sera assuré par le personnel du bureau du recrutement.

Article 6

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le lieu des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Pour le Préfet de Police et par délégation,

Directeur des Ressources Humaines

Christophe PEYREL